

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	13 février 2026
Membres en exercice :	26
Présents :	23
Qui ont pris part à la délibération :	24

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Emilie CHABRIER, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Frédéric LATIEULE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

12 -VOTE DU BUDGET ANNEXE 2026 « LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac » pour l'exercice 2026. Ce document présente une balance générale comme suit :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	30 614.41 €	0.00 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00 €	0.00 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		30 614.41 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 614.41 €	30 614.41 €

INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT		
	VOTES AU TITRE du PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0.00 €	0.00 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
	001 SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	0.00 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT		30 614.41 €	30.614.41 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		30 614.41 €	30 614.41 €

Le conseil municipal oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;

- Vote le budget primitif du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac » 2026, à l'unanimité des membres présents.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 09/03/2026
Transmise en Préfecture le 09/03/2026

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>